

Préavis n°22/2016-2021, Remplacement du contrôleur Carrefour « arc en ciel ».

Membres Présents :

CDC	MM. Alexandre Jaggi, Christophe Steiner
ROLC	Mme Angela Scholerer, M. Laurent Modoux
PS	Mmes Snezana Olea, Béatrice Gitera
Membre absent :	M. Ricardo Gaspar (CDC)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

La commission susmentionnée s'est réunie le 24 août 2017. La Municipalité était représentée par M. Pierre Mühlethaler, Municipal, la POL était représentée par M. Guy Paul Bosson, M. Frédy Frutschi était également présent, en sa qualité d'expert consultant.

M. Frutschi nous a fait une présentation complète et précise de la situation et de l'état actuel ainsi que des développements futurs. M. Frutschi a été mandaté par la Municipalité pour faire l'analyse du contrôleur de la route de Prilly. Son travail de qualité a convaincu la Municipalité de lui commander l'analyse du contrôleur du carrefour Arc en Ciel.

La signalisation lumineuse du carrefour arc en ciel (ou Mc Donald) est un point important du trafic dans cet axe routier. L'installation de ce contrôleur, ou gestion électronique des phases de circulation, date de 1989 et ne correspond plus aux normes actuelles.

La route concernée est une route cantonale, mais selon des conventions entre le canton et la commune, les installations à l'intérieur des agglomérations sont à la charge des communes, ce qui est le cas dans cette situation. Aucune subvention du Canton n'est possible.

Depuis l'installation de ce collecteur, la circulation a fortement augmenté (7%), En mars 2015, on comptait, 100'000 voitures /jour. De nombreuses pannes sont signalées pour un montant avoisinant, depuis 2010, les fr. 10'000.—et la difficulté grandissante de trouver des pièces et circuits de rechange.

L'installation d'un nouveau contrôleur permettrait d'assurer la fluidité du trafic, et de préparer l'arrivée du tram dans un avenir plus ou moins loin, mais aussi d'intégrer la circulation des bus actuelles, puisque le nouveau système permettrait de leur donner la priorité au moment où ceux-ci quitteront les arrêts, sans bloquer complètement le trafic. Le nouveau contrôleur pourrait être intégré dans un projet du PALM si celui devait se faire, il pourrait être à terme géré depuis une centrale de la POL et ainsi assurer une fluidité du trafic. En cas de nécessité, les caméras installées permettraient à la POL de répondre rapidement et précisément aux autorités compétentes en cas d'accident, de sortir des statistiques, et de rechercher les éventuels pannes.

Le travail à réaliser est important, il s'agit de remplacer 35 signaux par du 40 V et d'améliorer les boutons poussoirs pour les piétons, de remplacer complètement le contrôleur. L'installation comprendra, en outre, 4 caméras de détection. Et une économie en électricité pourrait être réalisée

puisque les ampoules seront remplacées par des LEDs. A l'arrivée du tram, le contrôleur pourra être adapté pour l'inclure dans son système. Le prix des changements est déjà chiffrée (fr. 5'000.--). L'entreprise suisse envisagée offre une garantie de 7 ans.

La commission a posé la question de remplacer les feux par un rond-point. Le coût d'un tel ouvrage est beaucoup plus élevé (environ fr. 400'000.--), et la largeur à disposition ne permet pas l'arrivée du tram.

La commission a également pris en compte la difficulté qui surviendrait si le statut quo était conservé. Les perturbations sur le trafic aux heures de pointe, l'attente d'une intervention de réparation ou un changement du contrôleur dans l'urgence. Il est évident que celui-ci devra être changé à un moment donné pour correspondre aux besoins de la POL afin de lui permettre de répondre aux différentes exigences de ses partenaires dans les meilleurs délais et des développements prévus sur cet axe routier.

Ce préavis nous a été présenté car la compétence municipale est de 70'000.-. Soit 22'000.- de plus que l'offre présentée sans les divers et imprévus.

Préavis de la commission :

Au terme de son débat, la commission, à l'unanimité, recommande au Conseil communal d'accepter ce préavis, mais regrette que toutes les informations, nombre de réparations et coût n'aie pas été communiqué plus précisément dans le projet.

Crissier, le 8 septembre 2017

La présidente-rapporteur

Béatrice Gitera